

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10/07/2015

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture de  
Châlons en Champagne  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2015, le 10 Juillet à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de VATRY s'est réuni à la En Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRANCONNET Daniel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/07/2015. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/07/2015.

**Présents** : M. FRANCONNET Daniel, Maire, M. PIERME Gérard, M. HATAT Francis, M. CHAMERET Laurent, M. DEVOY Dany, Mme GAILLOT Aurore, M. ANTOINE Pierre, M. HATAT Richard, M. PAUL Rémi, M. PIERMÉ Florent

Absent(s) ayant donné procuration : M. FOUQUET Frédéric à M. HATAT Francis

**A été nommé(e) secrétaire** : M. PIERME Gérard

**07012015 – Elaboration d'une carte communale**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-29  
Vu les articles L 124-1 et suivants, et R 124-4 et suivants du code de l'urbanisme

Considérant que la commune dispose actuellement d'un plan d'occupation des sols,  
Considérant qu'à compter du 1er janvier 2016 le plan d'occupation des sols deviendra caduc et que la commune reviendra alors au RNU si aucun document d'urbanisme n'est élaboré,

Considérant l'intérêt pour la commune d'élaborer une carte communale permettant de maîtriser l'urbanisation future pour préserver le cadre de vie et mettre en valeur le territoire communal

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :

- de doter la commune d'une carte communale
- d'autoriser le Maire à mettre tout en œuvre pour faire préparer un projet de carte communale et à prendre toutes les mesures en vue de son adoption.

La présente délibération sera notifiée au préfet et affichée en mairie

Fait à Vatry le 10 juillet 2015

Le Maire,

  
Daniel FRANCONNET



ACTE Reçu LE  
21 JUL. 2015  
PRÉFECTURE DE LA MARNE